

Chapitre 5

Impact des politiques sectorielles sur les migrations au Maroc

Les politiques sectorielles adoptées dans des domaines clés du développement - marché de l'emploi, agriculture, éducation, et services financiers et investissement - peuvent influencer sur les décisions de migration et sur le lien entre migrations et développement. Les enquêtes du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) intégraient un large éventail de programmes politiques menés dans ces quatre secteurs clés dans l'objectif d'identifier quelques-uns des liens existant entre les politiques sectorielles et les migrations. Ce chapitre présente les résultats de l'enquête, ainsi qu'une analyse de l'influence des programmes déployés dans ces secteurs au Maroc sur les décisions individuelles d'émigrer, de transférer des fonds et de revenir au pays.

Les migrations subissent inévitablement l'influence des politiques adoptées dans le pays d'origine. La plupart des pays ont adopté un ensemble de politiques directement axées sur les migrations, à l'image des politiques de contrôle à l'entrée du territoire (déterminant qui peut entrer et dans quelles conditions) et de celles visant à faciliter l'envoi et la réception des transferts de fonds. D'autres politiques se répercutent également sur les migrations. Le projet IPPMD au Maroc se concentre sur les politiques déployées dans des secteurs clés du développement : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, et l'investissement et les services financiers.

Le chapitre 4 a montré que les différentes dimensions migratoires exerçaient une incidence distincte sur ces quatre secteurs. Et pour chacun de ces secteurs, le contexte politique, à son tour, influence les résultats en matière de migrations, à l'instar de la décision d'émigrer et de rentrer au pays, du fait de recevoir des transferts de fonds et du mode d'utilisation de ces transferts. À ce jour, l'incidence des politiques sectorielles sur les migrations demeure trop peu étudiée. Ce chapitre tente de démêler le lien entre les migrations et un large ensemble de programmes politiques déployés dans les quatre secteurs au Maroc (tableau 5.1).

Tableau 5.1. **Politiques sectorielles et programmes visés dans le cadre du projet IPPMD**

Secteurs	Politiques / programme
Marché de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ● Agences nationales pour l'emploi ● Programmes de formation professionnelle
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ● Programmes de subvention ● Programmes de formation agricole ● Programmes fondés sur des assurances
Éducation	<ul style="list-style-type: none"> ● Programmes de distribution en nature ● Programmes reposant sur une aide en espèces ● Autres types de programmes de formation
Services financiers et investissement	<ul style="list-style-type: none"> ● Politiques liées aux investissements des entreprises ● Politiques relatives à l'inclusion financière et l'éducation

Le présent chapitre s'articule autour des quatre secteurs étudiés. Dans un premier temps, il cherche à déterminer en quoi les résultats migratoires sont influencés par les politiques sur le marché de l'emploi, avant de s'intéresser dans un second temps aux effets des politiques régissant l'agriculture, l'éducation, et enfin le secteur investissement et services financiers.

Politiques relatives au marché de l'emploi et migrations

Bien que les migrations se répercutent par divers canaux sur le marché de l'emploi au Maroc (chapitre 4), les politiques du marché de l'emploi peuvent également influencer sur les décisions de migration des ménages. Les données du projet IPPMD confirment que la recherche d'emploi compte au nombre des principaux moteurs de l'émigration à partir du Maroc. Près de 75 % des émigrés actuels indiquent avoir quitté le pays pour occuper ou chercher un emploi à l'étranger (chapitre 3). Les politiques permettant d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi domestique pourraient par conséquent réduire les raisons incitant à émigrer.

Le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle est chargé de la formulation et de la mise en œuvre des politiques relatives au marché de l'emploi au Maroc. L'une des principales institutions publiques compétentes est l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec). L'Anapec offre des conseils aux chercheurs d'emplois, elle leur fournit des informations sur le marché de l'emploi et veille à ce que l'information soit largement accessible. À cette fin, elle propose divers programmes, parmi lesquels :

- Le programme Taehil, un programme de qualification qui cible les diplômés titulaires d'un baccalauréat au moins, et les bénéficiaires de la formation professionnelle. Il vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi en les dotant de compétences professionnelles permettant de pourvoir les emplois dans les entreprises du secteur privé ou dans les organisations non gouvernementales (ONG) et les coopératives. Le programme propose trois types de formations :
 - ❖ formation contractualisée pour l'emploi (FCE) ou formation à la carte ;
 - ❖ formation qualifiante ou de reconversion (FQR) ;
 - ❖ formation d'appui aux secteurs émergents (FSE).
- Le programme national d'appui à la création d'entreprises Moukawalati entend soutenir les projets de création d'entreprise et en assurer la pérennité en supervisant les nouvelles entreprises au cours de la période de lancement.
- Le programme Idmaj vise à développer l'employabilité des premiers diplômés en les dotant de nouvelles compétences professionnelles, notamment à travers une première expérience en milieu professionnel.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour l'emploi (SNE) 2015-25 dans le but de placer l'emploi au centre des politiques publiques. Ses principaux objectifs sont : i) de créer des emplois décents qui répondent aux attentes des jeunes, sur les plans quantitatif et qualitatif ; et ii) de remédier aux disparités entre les sexes et entre les régions en matière d'emploi. De tels mécanismes peuvent influencer indirectement les décisions de migration des ménages.

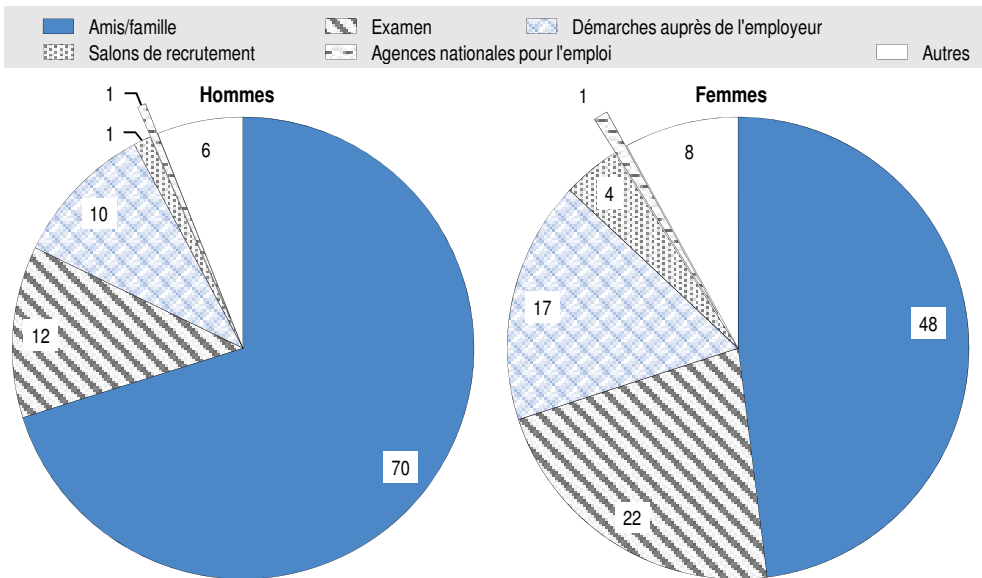
L'étude IPPMD se concentre sur les politiques ayant pour objectif de renforcer l'efficacité du marché de l'emploi au travers des agences nationales pour l'emploi, d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre par le biais de programmes de formation professionnelle, et d'accroître la demande de main-d'œuvre en augmentant les programmes publics pour l'emploi. Elle se propose d'étudier la prévalence de ces politiques au Maroc et leur influence sur les migrations.

Les agences nationales pour l'emploi déploient peu d'efforts face au phénomène migratoire

Alors que le gouvernement s'efforce à améliorer l'efficacité du marché de l'emploi au travers de services publics tels que les programmes de l'Anapec, l'enquête IPPMD constate une utilisation limitée de ces programmes par les Marocains. Moins de 1 % d'entre eux (employés dans les secteurs public et privé) au sein de l'échantillon IPPMD ont trouvé un emploi par l'intermédiaire d'agences nationales pour l'emploi. La plupart ont trouvé leur emploi par l'entremise d'amis ou de membres de leur famille, ou en contactant directement les employeurs potentiels (graphique 5.1). Conjointement, ces deux méthodes concernent 78 % des adultes interrogés ayant des emplois rémunérés dans les secteurs public et privé. La deuxième méthode la plus courante pour trouver un emploi consistait à passer un examen, en particulier pour les femmes.

Graphique 5.1. **Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi au Maroc**

Méthodes ayant permis de trouver l'emploi occupé actuellement, dans les secteurs public et privé



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Le nombre particulièrement réduit de personnes ayant bénéficié des services des agences nationales pour l'emploi au Maroc ne permet pas de mener une analyse plus approfondie. Cependant, une rapide analyse des données de l'étude comparative des dix pays partenaires IPPMD suggère une corrélation entre le fait de bénéficier de ces services publics et le choix de migrer. Il apparaît en effet que les bénéficiaires des services d'agences nationales pour l'emploi sont moins enclins à envisager d'émigrer que les non-bénéficiaires dans de nombreux pays (OCDE, 2017). Cette tendance s'explique en grande partie par les caractéristiques individuelles des personnes accédant aux services de ces agences, qui sont généralement plus instruites que les non-bénéficiaires et plus susceptibles d'occuper des emplois dans la fonction publique, considérés comme stables (sécurité de l'emploi).

Les programmes de formation professionnelle ont peu d'influence sur les migrations

Le gouvernement a fait savoir avec insistance qu'il chercherait à améliorer en priorité l'employabilité de la population active. La Stratégie nationale de la formation professionnelle (SNFP) 2021 a donc été adoptée et fait partie intégrante des mesures prioritaires visant à réformer le système d'éducation et de formation. La Vision stratégique de la réforme (VSF) 2015-30 identifie également les programmes de formation professionnelle comme l'un des principaux moyens permettant d'atteindre cet objectif. Plusieurs institutions publiques disposent de départements de formation offrant des programmes de formation professionnelle. L'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT) est la première de ces institutions publiques. Elle a vocation à mettre au point des programmes de formation adaptés aux besoins des jeunes et au marché de l'emploi. Pourtant, les taux de formation professionnelle au Maroc sont inférieurs à la moyenne des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MOAN ; LO/FTF Council, 2015).

Les programmes de formation professionnelle peuvent influencer sur les migrations de deux façons : s'ils peuvent aider certaines personnes à trouver un emploi de meilleure qualité sur le marché de l'emploi domestique, réduisant ainsi le besoin de migrer, ils peuvent aussi améliorer l'employabilité à l'étranger des candidats potentiels à l'émigration. L'étude IPPMD a révélé qu'à peine 1 % des personnes actives interrogées avaient participé à un programme de formation professionnelle dans les cinq ans précédant l'enquête. Parmi les dix pays visés par l'enquête IPPMD, le Maroc affichait la plus faible proportion d'individus ayant participé à de tels programmes, à l'opposé du Costa Rica, où le niveau le plus élevé a été constaté, avec 12 % (OCDE, 2017). Du fait du nombre réduit de participants, il est impossible d'analyser plus avant les liens entre les programmes de formation professionnelle et les décisions de migration au Maroc. Toutefois, l'étude comparative des dix pays partenaires du projet IPPMD

met en évidence que, dans la plupart des pays, le pourcentage de personnes envisageant de migrer est plus élevé chez les personnes ayant participé à un programme de formation professionnelle que chez celles qui n'en ont pas suivi (OCDE, 2017). Cela peut laisser penser que certaines personnes prennent part à de tels programmes dans l'objectif de trouver un emploi à l'étranger.

Politiques agricoles et migrations

Le chapitre 4 a conclu que les migrations exercent un effet positif sur le secteur agricole au Maroc, en particulier parce qu'elles soulagent et redynamisent un marché de l'emploi saturé, et parce que les transferts de fonds sont affectés à l'investissement agricole. Les politiques agricoles peuvent elles aussi influencer sur les migrations. Le poids de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) du Maroc est relativement stable depuis de nombreuses années, à un niveau de 14 % en 2015, parmi les moins élevés au sein des pays partenaires du projet IPPMD (Banque mondiale, 2017). Ce secteur figure pourtant au cœur même du modèle économique du pays. En 2008, le Plan Maroc vert (PMV) a défini l'agriculture comme le principal moteur de sa croissance future, avec pour objectif de stimuler la productivité des grands producteurs tout en soutenant les petits exploitants agricoles dans le double but de faire du pays un acteur de premier plan sur la scène agricole internationale et de réduire la pauvreté.

Depuis le lancement du PMV, le gouvernement a mis en place plusieurs programmes visant à remédier à certains problèmes touchant le secteur, à l'instar du changement climatique (et de l'irrégularité des précipitations), de l'accès à l'eau et des liens entre les agriculteurs et les marchés (Lindsey, 2016 ; Banque mondiale, 2016). Dans la perspective d'appui aux grands producteurs agricoles marocains, les programmes comprenaient l'agriculture sous contrat, les subventions ciblées, la formation, les avantages fiscaux, l'accès à la terre, les plans de financement, ainsi qu'un réseau de services professionnels (logistique à l'exportation, image de marque, recherche et développement)¹. Dans la perspective d'exploitation de l'agriculture à des fins de réduction de la pauvreté et de soutien à la productivité des ménages de petits exploitants agricoles, les politiques et les programmes incluaient de financer et de subventionner la modernisation de la technologie agricole, les programmes de formation, les prestations de conseil, l'aide à la reconversion vers des cultures et activités à plus haut rendement, ainsi que la diversification et l'amélioration de l'accès à l'eau². Dans le sillage des discussions menées avec des experts et des ministères au Maroc, le questionnaire comprenait des questions visant à déterminer si les ménages au Maroc avaient bénéficié de programmes agricoles spécifiques, y compris les subventions agricoles, les programmes de formation, l'agriculture contractuelle et la couverture d'assurance³.

Sur les 624 ménages identifiés comme exerçant des activités agricoles dans les données IPPMD, très peu ont affirmé avoir bénéficié de ces programmes.

En effet, seuls 33 des 624 ménages agricoles (5 %), qui tous exerçaient des activités de culture agraire, ont expressément bénéficié d'un programme agricole entre 2011 et 2015, et tous ont bénéficié de subventions agricoles destinées aux semences. L'analyse ci-dessous se concentre par conséquent sur ces types de subventions agricoles.

Les membres des ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer

Les subventions peuvent influencer sur les résultats en matière de migrations, notamment sur la décision d'émigrer, de transférer des fonds ou de revenir dans le pays ; mais il n'est pas toujours évident de déterminer si elles ont des effets positifs ou négatifs. En augmentant le flux de revenus du ménage, elles peuvent réduire les contraintes financières, par exemple. Elles peuvent ainsi réduire la nécessité pour le ménage de chercher une source de revenus ailleurs et, partant, diminuer la pression en faveur de l'émigration au sein du foyer. En revanche, elles pourraient également apporter un revenu supplémentaire suffisant pour couvrir les coûts de l'émigration. Les indications tirées du programme mexicain Procampo, qui consiste essentiellement en transferts monétaires sans condition, sont sujettes à débat : une étude indique que ce programme a réduit les flux migratoires (Cuecuecha et Scott, 2009), mais une autre souligne que les flux vers les États-Unis ont augmenté (Cortina, 2014).

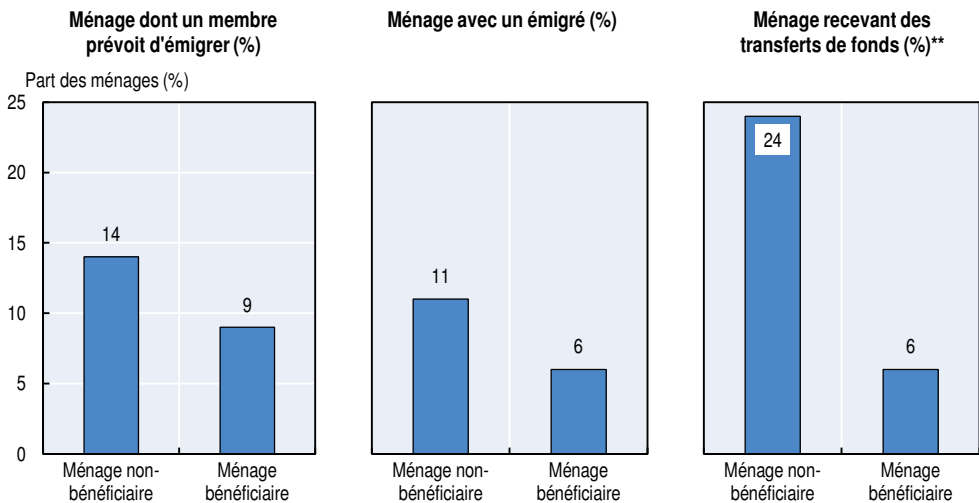
Parallèlement, les subventions pourraient inciter les émigrés à revenir dans le pays et, plus important encore, à y rester. Elles pourraient également inciter les ménages à investir et à consacrer des fonds aux activités agricoles, et augmenter ainsi leur besoin de transferts de fonds, ou en diminuer la nécessité et réduire ainsi les mouvements d'argent.

Parmi les 624 ménages agricoles de l'enquête, les bénéficiaires de subventions agricoles étaient bien moins susceptibles (signification statistique) de compter un membre prévoyant d'émigrer (9 % contre 14 %) et bien moins susceptibles également de compter un émigré (6 % contre 11 %) que ceux qui n'avaient pas bénéficié de subventions, bien qu'aucune de ces différences ne soit statistiquement significative (graphique 5.2). Ce résultat concorde avec l'idée précédemment évoquée selon laquelle les subventions agricoles peuvent atténuer le besoin d'émigrer en permettant aux ménages de surmonter les difficultés financières qui auraient pu les pousser à émigrer en premier lieu. Par ailleurs, les ménages bénéficiant de subventions à l'agriculture sont beaucoup moins nombreux à recevoir des transferts de fonds que les ménages ne bénéficiant pas de subventions (6 % contre 24 %, graphique 5.2). Ce constat peut être attribué à un effet de substitution entre les fonds reçus à travers les transferts et les subventions. Face à un niveau d'émigration plus faible, le raisonnement ci-dessus peut s'appliquer aux transferts de fonds, qui peuvent être moins importants puisque les émigrés vivant à l'étranger sont moins nombreux à transférer des fonds.

Étant donné que le Maroc connaît actuellement une période de transition importante, sur fond de décollage de l'industrialisation et de relative faiblesse de la part de l'agriculture dans le PIB par rapport à d'autres pays partenaires du projet IPPMD, il semble que l'octroi de subventions agricoles puisse s'avérer efficace en vue de réduire les flux migratoires de personnes poussées par le désespoir. Il convient toutefois d'émettre une réserve, puisque peu de ménages bénéficient de ces subventions dans le cadre des données qui ont été recueillies en premier lieu. Il est aussi important de souligner que plusieurs subventions agricoles au Maroc sont destinées à l'achat d'équipements agricoles et ne permettent peut-être donc pas nécessairement de surmonter des difficultés financières.

Graphique 5.2. Les subventions agricoles atténuent l'émigration, mais aussi le niveau des transferts de fonds au Maroc

Part de ménages recevant ou non des subventions agricoles, selon les résultats en matière de migrations



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Dès lors que des facteurs autres que les subventions agricoles peuvent aussi avoir une incidence sur l'émigration et la probabilité de recevoir des transferts de fonds, l'analyse de régression a étudié ces liens de manière plus approfondie (encadré 5.1). Les résultats confirment que le fait d'avoir bénéficié d'une subvention agricole diminue à la fois la probabilité qu'un ménage compte en son sein un membre envisageant d'émigrer, ou un membre ayant déjà quitté le pays. Cependant, contrairement aux statistiques descriptives, le lien entre les subventions agricoles et les projets d'émigration est statistiquement significatif, consolidant ainsi le résultat selon lequel les subventions peuvent atténuer le besoin d'émigrer (tableau 5.2). En outre, un lien négatif a été constaté entre les subventions agricoles et les transferts de fonds (tableau 5.2), mais la

signification statistique disparaît lorsque le modèle tient compte du fait que le ménage compte un membre émigré. Ce constat corrobore l'idée que, compte tenu du lien existant entre les subventions et des taux d'émigration plus faibles, l'effet se traduit par une baisse du niveau des transferts de fonds. Le lien entre les subventions et les transferts de fonds n'est donc pas direct, mais s'opère plutôt sous l'effet de leur incidence en matière d'émigration.

Encadré 5.1. Les liens entre les subventions agricoles et les migrations

Le modèle de régression probit suivant a été utilisé pour estimer la probabilité que les subventions agricoles aient influé sur un résultat en matière de migrations :

$$\Pr(mig_m) = \beta_0 + \beta_1 subv_agric_m + \gamma contr\ddot{o}le_m + \varepsilon_m \quad (1)$$

où l'unité d'observation est le ménage m et la variable binaire dépendante (mig_m) prend la valeur 1 si le ménage a enregistré un résultat en matière de migrations et 0 dans le cas contraire. $subv_agric_m$ représente une variable nominale prenant la valeur de 1 si le ménage a bénéficié de subventions agricoles au cours des cinq dernières années. $contr\ddot{o}le_m$ correspond à des régresseurs (variables explicatives) au niveau du ménage^a. Les erreurs types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

Tableau 5.2. Les membres de ménages bénéficiant de subventions agricoles sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer

Variable dépendante : Résultats en matière de migrations			
Principales variables d'intérêt : Ménage ayant bénéficié d'une subvention agricole			
Type de modèle : Probit			
Échantillon : Ménages agricoles			
Variables étudiées	Variables dépendantes		
	(1) Ménage dont un membre prévoit d'émigrer	(2) Ménage avec un émigré ^b	(3) Ménages ayant reçu des transferts de fonds au cours des 12 derniers mois
Ménage ayant bénéficié de subventions agricoles	-0.069* (0.041)	-0.028 (0.051)	-0.178*** (0.044)
<i>Nombre d'observations</i>	624	428	624

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les résultats reflètent des effets marginaux. Les coefficients reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle associées au modèle incluent la taille du ménage, son ratio de dépendance (le nombre d'enfants de 0 à 15 ans et de personnes âgées de plus de 65 ans, divisé par le nombre total des autres membres), le ratio d'adultes hommes et femmes, sa richesse estimée par un indicateur (voir le chapitre 3) et le type de région : rurale ou urbaine. Aucun effet fixe n'a été inclus pour sa région administrative. En outre, les analyses de régression spécifiques examinant si le ménage compte un membre qui envisage d'émigrer comprennent en outre une variable de contrôle déterminant si le ménage compte actuellement un émigré.

b. Pour ce modèle de régression, les ménages avec un émigré ayant quitté le foyer plus de cinq ans avant l'enquête ne sont pas inclus.

Politiques en matière d'éducation et migrations

Les politiques en matière d'éducation peuvent également influencer positivement et négativement sur les décisions de migration. Les politiques visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité peuvent se traduire par une diminution des épisodes d'émigration dont l'objectif est de financer l'éducation des enfants par le biais de transferts de fonds. En particulier, les programmes d'éducation basés sur des prestations pécuniaires, telles que les transferts monétaires conditionnels et les bourses, peuvent alléger la pression qui pèse sur les ménages pour gagner un revenu supplémentaire afin de payer l'éducation des enfants, et réduire ainsi les raisons incitant à émigrer. En revanche, ils pourraient avoir l'effet contraire en donnant aux ménages les moyens financiers de permettre à l'un de leurs membres d'émigrer. Le fait de bénéficier d'une aide financière pour l'éducation des enfants pourrait aussi influencer sur le montant et la fréquence des fonds rapatriés. La présente section analyse les effets d'une série de politiques en matière d'éducation sur les migrations et les modes de transfert au Maroc.

Le Maroc a réalisé d'importants investissements dans le secteur de l'éducation au cours des dernières années (chapitre 4). En 1999, la Commission spéciale éducation-formation (Cosef) a lancé un programme décennal de réforme de l'éducation 2000-09 axé sur deux aspects centraux du système éducatif marocain : la qualité de l'enseignement et la généralisation de l'accès à l'éducation (Chatou, 2015). À mi-parcours, les résultats indiquaient que la réforme n'avait pas atteint les objectifs visés ; le ministère de l'Éducation nationale a alors mis en place un programme d'urgence 2008-12. Celui-ci a adopté des stratégies visant à accélérer l'accès à l'éducation, améliorer la qualité de l'enseignement et accroître les performances du système éducatif (Chatou, 2015). Un autre plan en faveur de l'éducation a été mis en œuvre ces dernières années : le Plan d'action à moyen terme (PAMPT) 2013-16, soutenu par l'Union européenne. Le programme visait à accroître l'accès à l'éducation, en particulier pour les filles et les garçons en milieu rural ; à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire ; et à améliorer l'efficacité de la gouvernance décentralisée dans le secteur scolaire (Chatou, 2015). Parallèlement au lancement du PAMPT, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a réservé une enveloppe de 1 250 millions de dirhams marocains (MAD) – soit 152 millions de dollars américains (USD) – consacrée aux bourses d'études universitaires. En 2012/13, plus de 100 000 nouvelles bourses ont été émises et le montant de ces aides a été augmenté de 70 % (Masbah, 2014).

Les bourses sont liées à une plus faible probabilité de compter un émigré dans le ménage

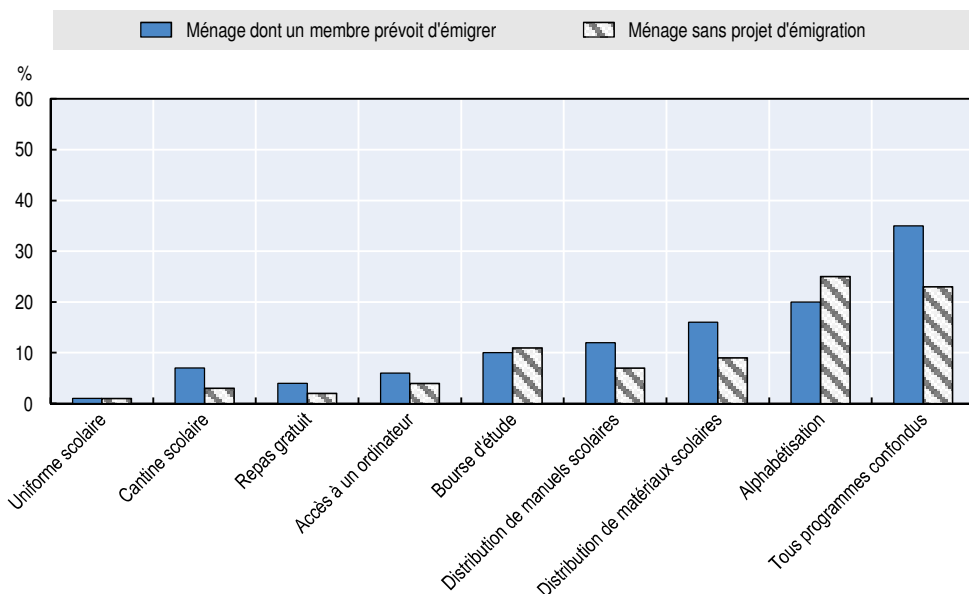
L'enquête auprès des ménages du projet IPPMD comptait des questions relatives aux programmes pour l'éducation mis en œuvre dans le pays, incluant

les prestations pécuniaires et en nature. Il était demandé aux ménages d'indiquer si l'un de leurs membres avait bénéficié de différents programmes au cours des cinq années précédant l'enquête.

Dans l'ensemble, 23 % des ménages interrogés et 33 % des ménages ayant au moins un enfant âgé de 6 à 20 ans, ont bénéficié d'un programme éducatif de ce type⁴. Les ménages qui avaient bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation étaient légèrement plus nombreux à compter un émigré que les ménages n'ayant pas bénéficié de tels programmes (10 % contre 9 % ; graphique 5.3). Ces chiffres valent pour l'ensemble des programmes politiques, à l'exception des bourses et de la distribution gratuite de manuels scolaires. Les ménages bénéficiant d'une bourse sont en effet moins susceptibles de compter un émigré.

Graphique 5.3. Les ménages marocains bénéficiant de programmes éducatifs sont en général plus susceptibles de compter un membre prévoyant d'émigrer

Part des ménages avec enfant(s) bénéficiant d'un programme en faveur de l'éducation (en %), selon qu'ils comptent ou non un émigré



Note : Le questionnaire incluait des questions distinctes pour les bourses d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les données ont été agrégées afin d'inclure une seule catégorie pour les bourses couvrant tous les niveaux d'enseignement. L'échantillon comprend les ménages avec enfant(s) d'âge scolaire (6-20 ans). Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à l'ensemble des politiques visées dans le cadre de l'enquête, à l'exception des programmes d'alphabétisation. Les programmes touchant moins de 3 % de bénéficiaires n'apparaissent pas sur le graphique.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Afin de préciser le lien entre les programmes pour l'éducation et les décisions de migration, il est nécessaire de tenir compte d'autres facteurs, tels

que les caractéristiques du ménage et le lieu où il vit. Pour ce faire, l'analyse de régression résumée dans l'encadré 5.2 a été menée. L'émigration est ici limitée aux émigrés ayant quitté le pays dans les cinq dernières années afin de refléter uniquement les décisions d'émigration prises au moment où le ménage bénéficiait de la politique en faveur de l'éducation.

Les résultats de la régression ne mettent en évidence aucune association statistiquement significative entre le fait qu'un ménage bénéficie d'un programme pour l'éducation et le fait de compter un émigré au sein du ménage. Comme indiqué précédemment, les programmes de prestations pécuniaires pourraient avoir un effet plus marqué sur les décisions de migration, car ces prestations diminuent les raisons incitant à émigrer afin de financer l'éducation. Les résultats montrent en effet que le fait de bénéficier d'une bourse est associé négativement au fait de compter un émigré ayant quitté le pays dans les cinq dernières années. Cela peut indiquer que les programmes de soutien tels que les bourses pourraient dissuader les déplacements migratoires (tableau 5.3, partie inférieure).

Le fait de bénéficier d'un programme en faveur de l'éducation est associé positivement à la réception de transferts de fonds. Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'aide publique entraîne une hausse des reprises de la scolarité, augmentant par là même l'attractivité de l'investissement dans l'éducation. Les programmes gouvernementaux en faveur de l'éducation pourraient être renforcés par les transferts de fonds et contribuer à développer l'impact de ces derniers. Une étude connexe examinant un programme de subvention équivalant en faveur de l'éducation au Salvador a mis en évidence que les émigrés à l'étranger et les ménages bénéficiaires dans le pays ont répondu aux subventions en mobilisant des fonds supplémentaires pour les investir dans l'éducation (Ambler, Aycinena et Yang, 2015). On ne constate toutefois aucun lien statistiquement significatif entre le fait de recevoir une bourse et le fait de recevoir des transferts.

Encadré 5.2. Le lien entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations

Afin d'estimer l'impact des programmes en faveur de l'éducation sur la décision d'émigrer, les équations probit suivantes sont appliquées :

$$\text{Prob}(\text{mig}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{prog_éduc}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (2)$$

$$\text{Prob}(\text{mig}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{bourse}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (3)$$

où mig_m représente le statut migratoire du ménage correspondant à une variable binaire pour le ménage comptant au moins un émigré ayant quitté le pays dans les cinq ans précédant l'enquête (spécification 1) ou recevant des transferts de fonds (spécification 2). prog_éduc_m est la variable d'intérêt et représente une variable binaire

Encadré 5.2. Le lien entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations (suite)

indiquant si le ménage a bénéficié d'un programme pour l'éducation au cours des cinq ans précédant l'étude (résultats présentés dans la partie supérieure du tableau). Elle prend la valeur 1 si le ménage a bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation et 0 dans le cas contraire. contrôle_m constitue un ensemble de caractéristiques observées du foyer influençant le résultat^a. δ_r correspond aux effets fixes régionaux et ε_m est le terme d'erreur réparti de manière aléatoire.

En outre, les programmes basés sur des prestations pécuniaires (bourses d'enseignement primaire, secondaire et supérieur) sont analysés séparément, en fonction de l'équation (3), où bourse_m est une variable binaire prenant la valeur 1 si le ménage a bénéficié d'une bourse et 0 dans le cas contraire. Ces résultats sont présentés dans la partie inférieure du tableau.

Tableau 5.3. Les bourses sont associées négativement aux projets d'émigration au Maroc

Variables étudiées	Variable dépendante	
	(1) Ménage comptant un émigré (5 ans)	(2) Ménage recevant des transferts de fonds
Ménage ayant bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation au cours des cinq dernières années	-0.033 (0.021)	0.157*** (0.055)
<i>Nombre d'observations</i>	843	383
Programmes reposant sur une aide en espèces		
Ménage ayant bénéficié d'un programme de bourses	-0.060* (0.035)	0.070 (0.080)
<i>Nombre d'observations</i>	843	383

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. La plupart des programmes d'éducation étant axés sur les enfants et les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, l'échantillon comprend uniquement les ménages avec des enfants âgés de 6 à 20 ans. Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à un ménage ayant bénéficié d'au moins une des politiques éducatives visées dans le cadre de l'enquête auprès des ménages du projet IPPMD, à l'exception des programmes d'alphabétisation. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. L'échantillon dans la colonne 2 est restreint aux ménages avec émigré dont l'un des membres a émigré au cours des cinq dernières années afin de tenir compte du moment de la décision de migration et de l'intervention politique.

a. Les variables de contrôle incluent la taille du ménage, le ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées au sein du ménage par rapport au nombre de membres en âge de travailler), le niveau d'éducation moyen des adultes au sein du ménage, le nombre de jeunes enfants (6-14 ans) et le nombre de jeunes (15-17 ans) dans le ménage, une variable nominale pour le milieu urbain, un indice d'actifs visant à déterminer la richesse du ménage, et les effets fixes régionaux.

Politiques en matière d'investissement et de services financiers et migrations

Il est largement reconnu que l'inclusion financière est un facteur essentiel pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance économique inclusive. L'utilisation de comptes bancaires, livrets d'épargne et mécanismes de paiement formels permet d'augmenter l'épargne, d'autonomiser les femmes et de stimuler l'investissement productif ainsi que la consommation. Dans le monde, 6 adultes sur 10 environ (62 %) ont déclaré posséder un compte en 2014, le taux le plus faible ayant été constaté au Moyen-Orient (14 %). Cette dernière région affiche également le plus faible taux de possession d'un compte bancaire chez les adultes parmi les 40 % les plus pauvres des ménages, avec à peine 7 % (Demirguc-Kunt et al, 2015).

Le système financier marocain est dominé par le secteur bancaire, qui est l'un des plus importants de la région. En 2011, 39 % des adultes (15 ans et plus) au Maroc possédaient un compte bancaire et 31 % ont déclaré avoir épargné de l'argent au cours de l'année écoulée. Cependant, 12 % seulement épargnaient auprès d'une institution formelle (Banque mondiale, 2017). Selon l'Enquête sur la capacité financière menée par la Banque mondiale en 2013, quelque 41 % des adultes marocains épargnent au travers d'un produit ou service financier formel, soit une proportion supérieure à la moyenne de la région (18 % pour la région MOAN). Il n'est pas rare au Maroc que les systèmes financiers formels se voient remplacés ou complétés par des systèmes informels. Seuls 10 % des répondants épargnent en recourant à des méthodes formelles, tandis que près d'un tiers font exclusivement appel à des mécanismes informels, tels que les groupes d'entraide et l'épargne à domicile (BIRD/Banque mondiale, 2014).

Les ménages ayant des comptes bancaires sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds

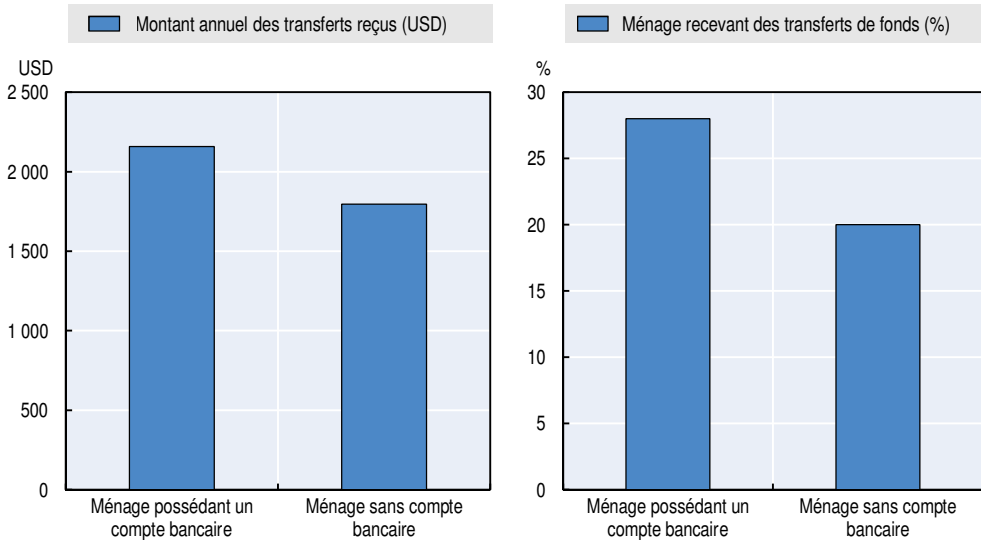
L'inclusion financière peut renforcer l'impact des transferts de fonds sur le développement en incitant à épargner davantage et en encourageant une meilleure adéquation entre l'épargne et les possibilités d'investissement (PNUD, 2011). Généralement, le transfert de fonds par l'entremise d'institutions financières formelles s'avère plus sûr et peut aussi contribuer au développement du système financier et mobiliser des ressources en vue de financer des activités économiques à grande échelle, dépassant les investissements réalisés par les ménages bénéficiaires.

L'enquête IPPMD auprès des ménages comprenait des questions liées à l'inclusion financière et à l'éducation financière⁵. Les statistiques descriptives révèlent que 54 % des ménages de l'échantillon disposent d'un compte en banque. La part est plus élevée chez les ménages des zones urbaines (66 %) que chez les ménages ruraux (39 %).

L'accès au secteur financier formel peut faciliter l'envoi et la réception de montants supérieurs de fonds, en particulier à travers les circuits formels. Les données IPPMD révèlent que les ménages possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds (28 %) que les ménages sans compte bancaire (20 %), une différence statistiquement significative (graphique 5.4). Les ménages disposant d'un compte bancaire reçoivent également des montants supérieurs : 2 159 USD en moyenne au cours des 12 derniers mois, contre 1 797 USD pour les ménages n'ayant pas de compte en banque.

Graphique 5.4. Les ménages marocains possédant un compte en banque sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds, et reçoivent des montants plus importants

Part des ménages recevant des transferts de fonds (%) et montant moyen reçu par les ménages au cours des 12 derniers mois (USD), selon que le ménage possède ou non un compte bancaire



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

La relation entre le fait d'avoir un compte bancaire et les tendances en matière de transferts de fonds est étudiée plus avant au moyen d'une analyse de régression tenant compte également des autres facteurs susceptibles d'affecter la réception de ces fonds ainsi que leurs montants (encadré 5.3). Conformément aux statistiques descriptives du graphique 5.4, les résultats confirment que le fait de posséder un compte bancaire augmente la probabilité qu'un ménage reçoive des transferts de fonds, sans toutefois être lié au montant que le ménage reçoit.

Encadré 5.3. Les liens entre comptes bancaires et transferts de fonds

Une analyse de régression a été appliquée en vue d'estimer le lien entre la possession d'un compte en banque et les tendances en matière de transferts de fonds, à l'aide du modèle suivant :

$$\text{Ln}(\text{transferts})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{compte_banc}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (4)$$

où la variable dépendante *transferts* représente une variable binaire pour le ménage recevant des transferts (colonne 1, tableau 5.4) ou le montant des transferts reçus par le ménage (colonne 2, tableau 5.4). *compte_banc_m* représente une variable binaire indiquant si le ménage possède un compte en banque, où 1 indique que le ménage possède un compte et 0 un ménage qui n'en possède pas. *contrôle* constitue un ensemble de caractéristiques individuelles et relatives aux ménages observées, influençant le résultat^a. δ_r représente les effets fixes régionaux et ε_m correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire.

Tableau 5.4. Au Maroc, la possession d'un compte en banque est liée au fait de recevoir des transferts de fonds, mais pas aux montants reçus

Variable dépendante : Montant des transferts de fonds reçus/ménage recevant des transferts de fonds formels

Principales variables étudiées : Le ménage dispose d'un compte bancaire

Type de modèle : Probit/MCO

Échantillon : Tous les ménages recevant des transferts de fonds

Variables étudiées	Variables dépendantes	
	(1) Ménage recevant des transferts de fonds	(2) Montant des transferts de fonds, zones urbaines
Le ménage dispose d'un compte bancaire	0.349*** (0.073)	57.04 (230.6)
<i>Nombre d'observations</i>	2 142	432

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle comprennent : taille du ménage et taille du ménage au carré, ratio de dépendance du ménage, une variable binaire pour le milieu urbain (colonne 1), le niveau d'éducation moyen au sein du ménage, une variable binaire pour les ménages ayant une femme à leur tête, le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans et un indicateur de la richesse des ménages grâce à un indice d'actifs.

La possession d'un compte en banque peut également encourager des transferts de fonds plus importants à travers les circuits formels. Selon les conclusions du rapport comparatif IPPMD, les ménages bancarisés sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds à travers les circuits formels dans quatre des sept pays dans lesquels les données permettaient une analyse. Aucun lien statistiquement significatif entre les comptes bancaires et les transferts officiels n'a toutefois été établi pour le Maroc (OCDE, 2017). Cela peut s'expliquer en partie par la faible part de ménages recevant des transferts de fonds via des circuits informels dans l'échantillon : 4 % à peine (soit 84 ménages).

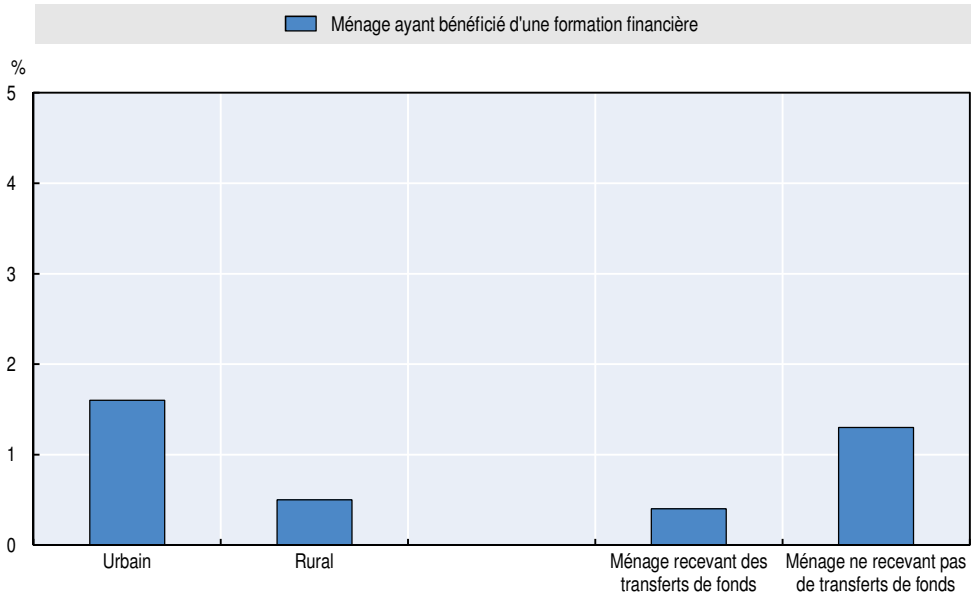
Des actions peuvent être envisagées afin d'étendre la portée des programmes de formation financière

Les programmes de formation financière et les cours de gestion d'entreprise permettent d'améliorer les connaissances financières, ce qui peut encourager l'investissement dans des actifs productifs. Pour permettre aux ménages de maximiser le rendement des investissements réalisés grâce aux transferts de fonds, ils doivent disposer d'informations sur les produits de placement disponibles, sur l'épargne et sur les possibilités d'investissement. Les connaissances en matière de gestion d'entreprise sont elles aussi importantes pour les ménages qui pourraient vouloir investir dans la création d'entreprise. Cela vaut tant pour les ménages recevant des transferts de fonds et que pour ceux qui vivent dans des communautés où les transferts de fonds entrants sont élevés et bénéficient généralement à l'économie locale.

L'enquête IPPMD auprès des ménages incluait une question sur la participation du ménage à un programme de formation financière au cours des cinq dernières années. À peine 1 % des ménages de l'échantillon étaient concernés, et aucune différence de participation n'a été constatée entre les ménages recevant des transferts de fonds et les autres (graphique 5.5). Ce taux de participation est le troisième plus faible de l'échantillon IPPMD (OCDE, 2017). Les répondants ont été soumis à un test de connaissances financières en 2013 afin de déterminer leur niveau de connaissance des concepts financiers ; le test a révélé un piètre niveau dans ce domaine au Maroc. En moyenne, les répondants ont été en mesure de répondre correctement à trois des sept questions – et près d'un répondant sur cinq était incapable de fournir plus d'une réponse correcte (BIRD/Banque mondiale, 2014). Ce faible niveau de connaissances financières peut être préjudiciable pour le Maroc, qui manque ainsi des occasions d'orienter les fonds rapatriés, et autres formes de capital offert par les migrants, vers des investissements plus productifs.

Graphique 5.5. Le niveau de participation des ménages à des programmes de formation financière est très faible au Maroc

Part des ménages participant à des programmes de formation financière (%), selon la situation géographique et s'ils reçoivent des transferts de fonds



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Conclusions

Ce chapitre a identifié les liens entre les politiques sectorielles et les migrations au Maroc. Les résultats révèlent l'influence involontaire de diverses politiques sur les migrations. Ainsi, les ménages ayant reçu des subventions agricoles étaient-ils moins susceptibles de compter en leur sein un membre qui prévoyait d'émigrer, ce qui suggère que les subventions réduisent les besoins financiers incitant à émigrer, ou ont permis au ménage d'investir dans des activités de création d'emploi. En outre, les bourses semblent diminuer la probabilité que le ménage compte un émigré. Bien qu'ils répondent à divers objectifs, principalement axés sur des résultats propres au secteur concerné – à l'instar de la croissance de l'agriculture, du maintien de la scolarisation et de la réussite scolaire – ces programmes suscitent également un recul du nombre d'épisodes d'émigration liés au désespoir. D'autre part, les ménages qui ont bénéficié d'autres formes de programmes en faveur de l'éducation étaient plus susceptibles de compter un membre envisageant d'émigrer, suggérant que de tels programmes permettent de lever les contraintes financières faisant obstacle aux migrations.

Il s'est avéré par ailleurs que nombre de politiques publiques n'exerçaient aucun effet sur les résultats en matière de migrations, soit une probable occasion manquée pour le Maroc. Par exemple, bien que l'inclusion financière (la possession d'un compte en banque) augmente la probabilité de recevoir des transferts de fonds, elle semble sans incidence sur le niveau de ces transferts. Le fait d'élargir la portée de l'inclusion financière et de la formation dans ce domaine pourrait augmenter le montant des fonds transférés à destination du Maroc. En outre, les agences nationales pour l'emploi et les programmes de formation professionnelle sont sans grand effet sur les migrations, mais peuvent atténuer, lorsque les circonstances sont favorables, le phénomène d'émigration par désespoir.

Notes

1. Disponible sur le site web du ministère, Pilier I : www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-i.
2. Disponible sur le site web du ministère, Pilier II : www.agriculture.gov.ma/pages/pilier-ii.
3. Les programmes visés par le questionnaire étaient directement liés au PMV. La liste des subventions agricoles dont les ménages avaient pu bénéficier se rapportait notamment aux semences, à l'entretien du sol, à d'autres types d'intrants, au travail, à la gestion des plantations, à l'irrigation, à l'amélioration foncière, aux travaux d'entretien et de construction de serres, au matériel de récolte, à d'autres types d'équipement de culture agricole, à l'aide à l'exportation, à l'achat de bétail, aux équipements de traite, à d'autres types d'installations liées à l'élevage du bétail et au soutien des coopératives d'agriculteurs.
4. Le libellé « Tout programme confondu » renvoie à l'ensemble des politiques visées dans le cadre de l'enquête, à l'exception des programmes d'alphabétisation qui sont les seuls à ne pas cibler les enfants d'âge scolaire.
5. L'enquête auprès des ménages comprenait également des questions sur les politiques liées aux activités commerciales, à l'image des crédits d'impôts. Ces questions n'ont toutefois été posées qu'aux seuls ménages possédant une entreprise de plus de quatre employés, et l'échantillon est trop petit pour permettre une analyse plus poussée.

Références

- Ambler, K., D. Aycinena et D. Yang (2015), « Channeling Remittances to Education : A Field Experiment among Migrants from El Salvador », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. 7(2), pp. 207-32.
- Banque mondiale (2017), *Global Financial Inclusion Database*, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=global-findex> (consulté le 26 juin 2017).
- Banque mondiale (2016), « Le Maroc veut mieux exploiter son potentiel agricole », article, Banque mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2016/02/18/growing-morocco-s-agricultural-potential.

- BIRD/Banque mondiale (2014), *Enhancing Financial Capability and Inclusion in Morocco : A Demand-Side Assessment*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/21503>, License: CC BY 3.0 IGO.
- Cortina, J. (2014), « Subsidizing Migration? Mexican Agricultural Policies and Migration to the United States », *Policy Studies Journal*, vol. 42, n° 1, p. 101-121.
- Chatou, M. (2015), « A Moroccan success story tainted with some shortcomings », document de fond préparé aux fins du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2015 : *Éducation pour Tous 2000-2015 : Progrès et Enjeux*.
- Cuecuecha, A. et J. Scott (2009), « The Effect of Agricultural Subsidies on Migration and Agricultural Employment », *Document de travail* n° 474, Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE).
- Demirguc-Kunt, A, L. Klapper, D. Singer et P. Van Oudheusden (2015), « The Global Findex Database 2014 : Measuring financial inclusion around the world », *Document de travail consacré à la recherche sur les politiques* n° 7255, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/The-Global-Findex-Database-2014-measuring-financial-inclusion-around-the-world>.
- Lindsey, U. (2016), « Morocco Plans for Less Reliance on Volatile Farming », *Financial Times*, 23 mars 2016, Londres, <https://www.ft.com/content/0b145cac-cb48-11e5-a8ef-ea66e967dd44>.
- LO/FTF Council. (2015), « Labour Market Profile 2015, Morocco », Danish Trade Council for International Development and Cooperation, Copenhagen, www.ulandssekretariatet.dk/sites/default/files/uploads/public/PDF/LMP/LMP2015/lmp_morocco_2015_final_version4.pdf.
- Masbah, M. (2014), « Morocco's Slow Motion Reform Process », German Institute for International and Security Affairs, https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2014C06_msb.pdf.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- PNUD (2011), *Towards Human Resilience: Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York.



Extrait de :

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264279193-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Impact des politiques sectorielles sur les migrations au Maroc », dans *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264279193-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.